

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**  
**SEANCE DU 16 AOUT 2016**

L'an deux mille seize, le seize août, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, DURAND Alain, JOFFRE Edith, ARGELIES René, BORDJA Magali, CAZILHAC Bernard, MILLER Michèle, FERREIRA Sylvie, RAZIMBEAU Alban, TAURINES-FARO Bernadette, FLORES Cyril, BORDJA Marie-Ange, MERCIER Mickaël, CONDAMINES Catherine, CASSAN Pierrette, CHAUD Bernard.

**Absents procurations** : LONG Jean Emmanuel (DURAND Alain), GIL Sandrine (ABELLA Gérard), ENJALBY Christiane (CONDAMINES Catherine), BONHUIL Frédéric (FERREIRA Sylvie), COSTA Hervé (ARGELIES René)

**Absent** : SCHLATMANN Rosalie, ROUGEOT Philippe.

Mme BORDJA Magali a été élue secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N° 2**

---

**OBJET : URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

**VU** le code de l'urbanisme et notamment l'article L 153-37,

**VU** la délibération n° 2013-50 en date du 25 Septembre 2013 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la délibération n° 2015-66 en date du 27 Octobre 2015 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron prescrivant la 1<sup>ère</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme,

**VU** la notification du projet de 1<sup>ère</sup> Modification à Monsieur le Préfet de l'Hérault et aux Personnes Publiques Associées en date du 20 Avril 2016,

**VU** l'arrêté municipal n° D16/05 en date du 19 Mai 2016 soumettant le projet de PLU à l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 13 juin 2016 au mercredi 13 juillet 2016 inclus,

**VU** la réunion organisée en mairie le 23 mai 2016 afin de recueillir les avis des Personnes Publiques Associées,

**CONSIDERANT** que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient des adaptations mineures du PLU,

**CONSIDERANT** que la 1<sup>ère</sup> modification du PLU telle que présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 153-43 du Code de l'Urbanisme,

**ENTENDU** les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable reçu en Mairie le 8 août 2016,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**2016-42**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la 1<sup>ère</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 19 voix pour, 2 abstentions (MILLER Michèle, CHAUD Bernard)

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la 1<sup>ère</sup> Modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers la présente délibération accompagnée de deux exemplaires du dossier,

**DIT** que conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- Réception par le Monsieur le Sous-Préfet car la commune est située au sein du SCOT du Biterrois approuvé
- Accomplissement des mesures de publicité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
Préfecture le 17/08/2016  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 17/08/2016